Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 44 (1973)

Heft: 6

Register: Programme d'activité 1973/74 de l'ADIJ

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

l'ADIJ doit forcément collaborer avec certaines directions de l'administration cantonale. Jusqu'à maintenant elle l'a fait loyalement et sans arrière-pensée. J'espère qu'il en sera encore ainsi à l'avenir.

Il me faut conclure.

Je prends congé de vous, Mesdames et Messieurs, et tout particulièrement

— des membres de l'ADIJ, qui, pendant tant d'années, sont restés fidèles à l'association ;
— des membres d'honneur, qui, depuis longtemps, nous ont aidés de leurs conseils et auxquels nous lient de réels et profonds sentiments d'amitié ;
— de M. Simon Kohler, président du gouvernement ;
— des membres des commissions, qui ont fait, au sein de l'ADIJ, un travail remarquable ;
— des membres du Comité central, qui portent une si grande responsabilité dans la défense des principes qui régissent l'activité de l'association ;
— des membres de la Direction, sur qui repose tout le poids de la gestion ;
— du secrétaire général, qui, je le lui souhaite de tout cœur, saura maîtriser, avec l'aide de son employée, une somme de travail importante ;
— du nouveau président central, que mes meilleurs vœux accompagnent.

A l'ADIJ, je souhaite longue vie au service du pays jurassien.

Programme d'activité 1973/74 de l'ADIJ

Le programme d'activité suivant a été soumis à l'assemblée générale de l'ADIJ, le 26 mai 1973, par M. H.-L. Favre :

Faire la synthèse des programmes d'activité des commissions de l'ADIJ tels qu'ils vous ont été présentés dans le bulletin d'avril 1973 revient à définir une part importante de l'activité de notre association. Je saisis cette occasion pour dire au nom de l'ADIJ notre reconnaissance aux présidents et aux membres de ces commissions qui bénévolement nous prêtent leur concours et nous assurent de leur dévouement. Sans cette collaboration, notre action serait vaine.

Je vous épargnerai donc une longue énumération des travaux à l'étude ou en voie de réalisation ; il m'appartient cependant de relever certains objets saillants retenant plus spécialement notre attention :

Trois objectifs pour le secrétaire permanent

— l'organisation d'une campagne de recrutement en vue d'une plus grande diversification de notre association ;
— la mise sur pied d'un office de documentation économique et statistique se rapportant au Jura ;

— le recensement d'étudiants jurassiens dans nos universités pour leur offrir la possibilité de diriger leurs travaux académiques sur des thèmes jurassiens.

Les projets des commissions

La Commission agricole s'attache à la création d'une Chambre d'agriculture reconnue pour traiter les problèmes qui lui sont propres.

La Commission pour la formation professionnelle envisage l'ouverture d'un office régional de bourses pour la partie française du canton.

La Commission des forêts et du bois lance une enquête sur la production et la consommation du bois.

La Commission pour la protection de la nature dresse l'inventaire des réserves naturelles, qui sera complété par celui des monuments naturels, et s'emploie à protéger les zones dignes d'intérêts.

La Commission sociale met sur pied des groupes de travail afin d'agir dans chaque secteur d'activité sociale et pour chaque type caractéristique d'inadaptation ; un secrétaire d'enquête a été nommé dernièrement pour coordonner le travail.

La Commission pour la sauvegarde du patrimoine poursuit son aide en faveur de la conservation et de la restauration de monuments historiques et artistiques.

La Commission pour l'aménagement du territoire s'occupe des travaux de planification dans le cadre de communes regroupées et participe à une étude inter-Jura en relation avec les milieux intéressés neuchâtelois et des régions frontières.

La Commission du trafic ferroviaire examine les projets d'horaire mis à l'enquête et grâce à la bienveillance qu'elle trouve auprès des directions fédérale et cantonale améliore nos relations par le rail.

La Commission des affaires communales examine les problèmes d'épuration des eaux et de l'air et de l'élimination des ordures et déchets industriels.

Les Commissions du tourisme pédestre et routière qui ne sont pas propres à l'ADIJ mais qui sont constituées par des délégations de différentes associations jurassiennes font l'objet de notre appui et de notre confiance dans leurs importants travaux.

Association des communes jurassiennes

Permettez-moi de relever deux sujets qui nous préoccupent plus particulièrement.

Il s'agit tout d'abord de l'initiative que nous avons prise, avec la collaboration toujours précieuse et amicale de Pro Jura, je me plais à le relever, de créer une association des communes jurassiennes.

Devant l'importance, la diversité et l'urgence de certains problèmes qui sortent du cadre local, il est évident que nos communes ont besoin de se grouper afin de trouver, après examen de la situation dans un

cadre régional, des solutions judicieuses et avantageuses. La nouvelle loi sur les communes encourage ces groupements d'intérêts généraux. L'Association des communes bernoises, consciente des difficultés rencontrées actuellement, est favorable à l'idée et appuierait notre initiative.

D'un commun accord avec Pro Jura, nous avons décidé de lancer ces prochains jours une enquête auprès des communes jurassiennes. Elle portera uniquement sur le fond du problème. Les municipalités seront invitées à répondre à deux questions, savoir « Etes-vous favorable à la création d'une association des communes jurassiennes ? » Puis, dans l'affirmative : « Seriez-vous d'accord que l'ADIJ et Pro Jura prennent l'initiative d'une assemblée d'information, groupant les délégués des communes, en vue de cette création ? »

L'ADIJ et Pro Jura se sentent autorisées à prendre l'initiative en question vu les garanties qu'elles offrent et le fait qu'elles comptent parmi leurs membres la quasi-totalité des communes jurassiennes.

Nos deux associations ne cherchent pas à s'imposer ; s'il est clairement établi que les communes acceptent la proposition qui leur est faite, nous mettrons nos moyens à leur disposition si elles le désirent ; et qu'ensuite elles décident de leur sort. Nous prendrons la liberté de soumettre à l'assemblée d'information un projet de statuts qui fixerait le but de l'association et sa forme. Ainsi, nous pensons répondre également à l'attente de quelques personnes qui ont soulevé la question.

La Transjurane

L'autre objet est, vous vous en doutez bien, la Transjurane. Une fois encore, nous devons unir nos efforts pour que l'unanimité, si la chose est possible, convienne d'une attitude face à ceux qui ne nous sont pas favorables et qui exploitent nos divergences et partant notre faiblesse. Nous affirmons notre confiance à la Commission routière jurassienne, dont fait partie l'ADIJ, par trois représentants, et nous reportons cette confiance sur un groupe d'études qui vient de se former. Car à force d'entendre parler d'un problème, on finit par croire qu'il est sur le point d'être résolu ! Ici aussi, nous obtiendrons des satisfactions si nos efforts portent au-delà du seul aspect jurassien pour s'étendre aux cantons voisins et à la France par la trouée de Belfort. En résumé, il s'agit d'ouvrir notre optique pour donner à ce problème ses vrais dimensions et partant sa consistance. La perspective d'une réalisation de la Transjurane dépend de tous ces facteurs, l'intérêt particulier reste conditionné par l'intérêt général ; tout le reste n'est qu'illusion.

C'est dans cet esprit que nous faisons confiance au groupe d'études récemment constitué et que nous l'appuierons dans les démarches qu'il sera chargé d'entreprendre.

Tous ces problèmes sont ardus et délicats. L'impatience nous prend souvent devant leur urgence et les difficultés de les concevoir ou de les réaliser.

Nous restons persuadés que rien n'est impossible à ceux qui luttent ensemble et avec opiniâtreté.

Ce vaste programme appelle votre appui ; nous vous invitons à nous l'accorder.